



ODDO BHF AVENIR EURO

OPCVM relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel au 30 juin 2025

Edition pour la Suisse

Le prospectus de vente détaillé, des documents intitulés "Informations clés pour l'investisseur", les statuts, les rapports annuels et semestriels sont disponibles sans frais auprès du Représentant et Service de Paiement pour la Suisse, CACEIS Bank, Montrouge, succursale Zurich / Suisse, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich. La liste des variations du portefeuille est gratuitement à la disposition de l'investisseur auprès du représentant pour la Suisse.

Société de Gestion : Oddo BHF Asset Management SAS

Dépositaire : Oddo BHF SCA

Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation : EFA

Commissaire aux Comptes : Deloitte et Associés

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM	3
2. RAPPORT DE GESTION	12
3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM	14
RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE OPCVM V	83
ANNEXE SFDR	85

INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM

1.1 Classification

Le fonds est classé « Actions des pays de la zone euro ».

1.2 Objectif de gestion

L'objectif de gestion est la croissance du capital à long terme en surperformant l'indice de référence MSCI EMU SMID CAP Net Return sur un horizon de placement minimum de cinq ans, tout en tenant compte des critères ESG.

1.3 Régime fiscal

Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Le Fonds peut servir d'unité de compte à un contrat d'assurance-vie.

A compter du 1er juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

1.4 Informations réglementaires

- Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe Oddo BHF.
- OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds : voir comptes annuels en annexe.
- **Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM** : la méthode choisie par Oddo BHF Asset Management pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.
- **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** :

L'OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8⁽¹⁾ du règlement SFDR 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement SFDR) dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en œuvre est décrite ci-dessous.

La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous reporter aux annexes SFDR du présent rapport.

- Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.
Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.
- Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA : 89,55%

1.5 Déontologie

- **Contrôle des intermédiaires**
La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.
- **Frais d'intermédiation**
Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.
- **Droits de vote**
Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.
- **Informations sur la politique de rémunération**
Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

1.6 Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le fonds

Le fonds n'a pas utilisé d'instruments dérivés ou de techniques de gestion efficaces au cours de l'exercice considéré.

1.7 Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

1.8 Reporting SFTR

ODDO BHF AVENIR EURO

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la
réutilisation des instruments financiers**

Règlement SFTR

30/06/2025

EUR

ODDO BHF AVENIR EURO

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés	0,00				
% des actifs pouvant être prêtés	0,00				

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
% De l'actif net total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

10 Principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement

1. Nom
Volume des garanties reçues
2. Nom
Volume des garanties reçues
3. Nom
Volume des garanties reçues
4. Nom
Volume des garanties reçues
5. Nom
Volume des garanties reçues
6. Nom
Volume des garanties reçues
7. Nom
Volume des garanties reçues
8. Nom
Volume des garanties reçues
9. Nom
Volume des garanties reçues
10. Nom
Volume des garanties reçues

ODDO BHF AVENIR EURO

10 Principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1. Nom					
Montant					
Domicile					
2. Nom					
Montant					
Domicile					
3. Nom					
Montant					
Domicile					
4. Nom					
Montant					
Domicile					
5. Nom					
Montant					
Domicile					
6. Nom					
Montant					
Domicile					
7. Nom					
Montant					
Domicile					
8. Nom					
Montant					
Domicile					
9. Nom					
Montant					
Domicile					
10. Nom					
Montant					
Domicile					

ODDO BHF AVENIR EURO

Type et qualité des garanties (collatéral)

Type et Qualité de la garantie	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Liquidité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instrument de dette					
Notation de bonne qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Notation de moyenne qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Notation de faible qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions					
Notation de bonne qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Notation de moyenne qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Notation de faible qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Notation de moyenne qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Notation de faible qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Monnaie de la garantie					
Pays de l'émetteur de la garantie					

ODDO BHF AVENIR EURO

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bilatéraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Triparties	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 mois à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 mois à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)
Montant utilisé (%)
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS

Espèces	Titres
0,00	0,00
0,00	0,00
0,00	0,00

ODDO BHF AVENIR EURO

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1. Nom
Montant conservé

Données sur la Conservation des garanties fournies par l'OPC

- Montant total du collatéral versé
En % de toutes les garanties versées

	0,00
Comptes séparés	0,00
Comptes groupés	0,00
Autres comptes	0,00

Données sur la Conservation des garanties fournies par l'OPC

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
		Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
OPC						
Gestionnaire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tiers						

Données sur les revenus ventilées

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
		Montant	En % du revenu	Montant	En % du revenu	Montant
OPC						
Gestionnaire		0,00	0,00	0,00	71 316,31	0,00
Tiers		0,00	0,00	0,00	100,00	0,00

2.1. RAPPORT DE GESTION

2.1. Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions

L'année calendaire finissant en juin 2025 aura été marquée par :

- Un environnement économique peu porteur, notamment en Europe, avec des indicateurs avancés ne marquant aucun signe d'amélioration au 2ème semestre 2024, contrairement aux attentes et sur des bases de comparaison pourtant plus favorables. Au premier semestre 2025, les perspectives économiques se sont de nouveaux dégradées, notamment aux USA, portées par le risque nouveau de la hausse des tarifs douaniers américains. Cela a pesé particulièrement sur les résultats des sociétés industrielles mondialisées qui constituent plus de 40% de notre portefeuille.
- Un environnement de taux beaucoup moins favorable que prévu, le taux allemand 10 ans affichant une stabilité sur la période. Cela a été particulièrement favorable pour les banques qui sont structurellement absentes de notre portefeuille.
- Un décrochage plus marqué de la France dans cet environnement troublé, à la suite d'une instabilité politique inattendue après la décision malheureuse de la dissolution de l'Assemblée nationale. Les mid caps françaises auront sous-performé de plus de 10 points l'indice de la zone euro.

2.2. Performances

Parts	Performance annuelle	Indicateur de référence
ODDO BHF Avenir Euro CI-EUR	-0,44%	
ODDO BHF Avenir Euro CN-EUR	-0,44%	
ODDO BHF Avenir Euro CP-EUR	-0,24%	
ODDO BHF Avenir Euro CR-EUR	-1,44%	
ODDO BHF Avenir Euro DI-EUR	-0,44%	
ODDO BHF Avenir Euro GC-EUR	-0,45%	

La performance passée ne préjuge pas des performances futures et n'est pas constante dans le temps.

Au total, l'année calendaire juin 2024-juin 2025 pourra être nommée notre « annus horribilis », non tant pour sa performance absolue, relativement stable, que pour sa performance relative à l'indice.

Cette sous performance s'explique d'abord par notre sous exposition structurelle aux 5 secteurs qui auront le mieux performés cette année, soit la Banque, l'Assurance, les Telecoms, les matériaux de construction et les utilities, et notre sur exposition structurelle aux deux secteurs qui auront baissé significativement cette année, la santé et les technologies.

Elle aura été accentuée par quelques accidents sur des investissements ciblés qu'auront notamment été Sodexo (numéro 2 mondial de la restauration sous contrat) et ST (numéro 1 mondial des microcontrôleurs industriels) avec un avertissement sur leurs résultats, ainsi que sur les deux sociétés des titres de services, Edenred et Pluxee (respectivement numéro 1 et 2 mondial de l'activité), qui auront souffert à la suite de changements de régulation en cours en Italie, au Brésil et en France.

Ces mauvais choix n'auront pas pu être compensés par le succès de certains choix, comme la forte progression de certains poids lourds du portefeuille comme MTU (+58%), GEA (+52%), Safran (+39%) et Biomérieux (+32%).

2.3. Mouvements

Au titre des principales introduction de l'exercice, notons :

A l'achat :

- Wartsila, leader mondial des moteurs à 4 temps pour la Marine et un acteur puissant des petits moteurs de production d'électricité, qui devrait bénéficier de la bonne santé des niches qu'il sert, comme les bateaux de croisières, les bateaux de transport de LNG, ou la production décentralisée d'électricité.
- Convatec, producteur de consommables médicaux, qui bénéficie après 5 ans de réinvestissement dans l'entreprise en R&D et en qualité, de gains structurels de part de marché.
- Siemens Energy, co-leader mondial de la production de centrales à gaz et de matériel de transmission moyenne tension, qui bénéficie des lourds investissements rendus nécessaires par les mutations énergétiques en cours (voiture électrique, data centers etc.).

A la vente :

- Icon PLC, numéro 2 mondial de la R&D externalisée pour l'industrie pharmaceutique, a souffert du vent de panique provoqué par la nouvelle administration Trump sur l'industrie de la santé.
- Valmet, co leader de l'équipement en pulpe et machines à papier, à la suite d'un changement de management sur un métier où les prises de décision peuvent coûter cher.

Titre	Acquisition	Cession	Devise
Deutschland 0% 24/15.01.25	35 861 624,18	12 944 825,70	EUROS
Deutschland 0% 23/16.10.24	33 890 108,36	3 996 155,72	EUROS
Deutschland 0% 24/14.05.25	29 875 822,78	14 468 438,61	EUROS
Deutschland 0% 23/20.11.24	27 921 740,00	-	EUROS
Deutschland 0% Bunds 24/19.02.25	26 932 635,00	26 955 572,72	EUROS
Deutschland 0% 24/16.07.25	19 935 250,31	3 989 040,60	EUROS
Deutschland 0% 23/21.08.24	17 930 380,84	13 943 970,91	EUROS
SAFRAN SA	-	13 059 330,71	EUROS
BioMerieux SA	675 935,68	11 763 118,96	EUROS
Icon Plc	-	10 340 959,35	EUROS

2.4. Perspectives

Nous demeurons confiants dans notre philosophie d'investissement qui privilégie des sociétés bien gérées, créatrices de valeur quel que soit le cycle et au potentiel de développement mondial. Elle a démontré sa pertinence depuis son lancement en 1992 et devrait porter ses fruits dans un contexte européen difficile et un environnement mondial incertain.

3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM

ODDO BHF AVENIR EURO

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Oddo BHF Asset Management SAS
12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de parts du FCP ODDO BHF AVENIR EURO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ODDO BHF AVENIR EURO constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés


Sylvain GIRAUD

ODDO BHF AVENIR EURO

Comptes annuels au 30/06/2025

Bilan actif au 30/06/2025 en EUR

	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	257 356 561,77
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	257 356 561,77
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	15 989 600,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	15 989 600,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	273 346 161,77
Créances et comptes d'ajustement actifs	154 519,21
Comptes financiers	8 368 427,29
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	8 522 946,50
Total Actif I + II	281 869 108,27

(¹) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 30/06/2025 en EUR

	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	276 151 411,47
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	7 416 468,90
Résultat net de l'exercice	-2 655 658,17
Capitaux propres I	280 912 222,20
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	956 886,07
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	956 886,07
Total Passifs : I + III + IV	281 869 108,27

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR

	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	6 673 886,60
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créance	427 125,01
Produits sur des parts d'OPC*	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	71 316,31
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	248 776,96
Sous-total Produits sur opérations financières	7 421 104,88
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	7 421 104,88
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-4 836 650,58
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-4 836 650,58
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	2 584 454,30
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-210 089,42
Revenus nets I = C + D	2 374 364,88
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	25 157 010,16
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 295 141,84
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	23 861 868,32
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-5 105 353,40
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	18 756 514,92
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-37 096 691,93
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	111,81
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-37 096 580,12
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	13 310 042,15
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-23 786 537,97

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR

	30/06/2025
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	-2 655 658,17

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Annexes des comptes annuels

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est de surperformer sur une période de cinq ans l'indice de référence, le MSCI EMU SMID CAP (Net Return), tout en prenant en compte des critères ESG.

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en EUR	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
Actif net total	280 912 222,20	394 524 872,08	432 175 204,89	422 330 561,17	849 590 389,43
PART CI-EUR					
Actif net	71 357 659,32	100 324 807,52	90 946 263,69	86 588 745,25	163 144 113,11
Nombre de parts	176,945	247,668	237,955	262,256	616,539
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	403 275,92	405 077,79	382 199,42	330 168,78	439 612,38
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	32 060,44	22 905,31	23 611,20	16 378,77	42 105,78

PART CN-EUR					
Actif net	4 335 292,03	13 408 020,70	28 857 924,39	38 472 519,11	91 742 179,42
Nombre de parts	35 854,199	110 401,862	251 820,848	388 812,458	696 362,507
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	120,91	121,44	114,59	98,94	131,74
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	9,61	6,86	7,05	4,96	12,61

ODDO BHF AVENIR EURO

Annexes des comptes annuels

PART CP-EUR					
Actif net	979 293,53	1 771 996,89	4 939 224,89	6 333 412,82	36 020 699,57
Nombre de parts	450,000	812,268	2 404,998	3 576,763	15 308,965
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	2 176,20	2 181,54	2 053,73	1 770,71	2 352,91
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	177,04	126,53	131,81	91,58	229,96
PART CR-EUR					
Actif net	135 354 222,78	172 252 750,34	171 249 048,62	171 531 588,91	378 343 122,16
Nombre de parts	404 280,209	507 085,826	529 084,816	608 572,616	998 121,805
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	334,80	339,69	323,67	281,85	379,05
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	23,49	16,54	16,59	11,43	32,64
PART DI-EUR					
Actif net	58 607 985,67	94 893 659,63	122 826 983,19	109 225 271,73	167 275 971,68
Nombre de parts	537,407	831,179	1 092,292	1 077,292	1 188,29
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	109 056,98	114 167,53	112 448,85	101 388,73	140 770,08
Distribution unitaire sur revenu net	1 441,10	662,84	1 088,31	0,00	856,50
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	2 921,18	3 392,71	3 478,39	4 497,95	4 774,30
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,00	0,00	0,00	-541,86	0,00

Annexes des comptes annuels

PART GC-EUR					
Actif net	10 277 768,87	11 873 637,00	13 355 760,11	10 179 023,35	13 064 303,49
Nombre de parts	51 749,252	59 518,864	70 959,019	62 610,252	60 352,119
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	198,60	199,49	188,21	162,57	216,46
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	15,78	11,27	11,63	8,08	20,72

Annexes des comptes annuels

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de comptabilité est l'Euro.

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants.
- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations nord et sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg,

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :

- d'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement
- d'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de vie du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.

- Les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

- Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (mark-to-market).

La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles. Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement.

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents, Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur, Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pension » à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter les intérêts courus de la pension.

ODDO BHF AVENIR EURO

Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique « Titres donnés en pension » ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique « Dettes représentatives des titres donnés en pension » par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : Les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus	Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.
Comptabilisation des frais de transaction	Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus

Mécanisme de Swing Pricing :

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la Valeur Liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs qui investissent à moyen/long terme, la Société de Gestion a décidé d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au Fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le solde quotidien de souscriptions-rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde (en valeur absolue) des souscriptions-rachats est supérieur au seuil. Ce mécanisme d'ajustement de prix a pour seul objectif de protéger les porteurs de parts présents dans le Fonds en limitant l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative. Ce mécanisme ne génère pas de coûts supplémentaires pour les porteurs mais répartit les coûts de telle manière que les porteurs présents dans le Fonds n'assument pas les coûts liés aux transactions en raison des souscriptions/rachats effectués par les porteurs entrants ou sortants.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du Fonds. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la Valeur Liquidative (correspondant aux coûts de réaménagement du portefeuille) sont déterminés par la Société de Gestion. Le facteur d'ajustement est revu de manière mensuelle.

Les indicateurs de performance et de risque sont calculés sur la base d'une valeur liquidative potentiellement ajustée. Ainsi, l'application du mécanisme de Swing Pricing pourra avoir un effet sur le niveau de volatilité du Fonds et, ponctuellement, sur sa performance.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en oeuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement qui ne peut en aucun cas être rendu public.

Affectation des Sommes distribuables (revenus et plus-values)

Sommes distribuables	CR-EUR, CI-EUR, CP-EUR, GC-EUR et CN-EUR Parts de capitalisation	DI EUR Parts de distribution
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la société de gestion et/ou capitalisation

Parts CR-EUR, CI-EUR, CP-EUR, GC-EUR, et CN-EUR : capitalisation

Parts DI-EUR : distribution (totale ou partielle annuellement sur décision de la Société de Gestion)

INFORMATION SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Frais facturés à au Fonds	Assiette	Taux barème Parts CR-EUR, CI-EUR, DI-EUR, CP-EUR, GC-EUR et CN-EUR
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats, etc.)	Actif net	Part CR-EUR 2 % TTC maximum
		Part CI-EUR, DI-EUR GC-EUR et CN-EUR 1 % TTC maximum
		Part CP-EUR 0,8% TTC
Commission de surperformance	Actif net	Parts CR-EUR, GC-EUR et CN-EUR 20 % de la surperformance du Fonds par rapport à son indice de référence (MSCI EMU SMID CAP (Net Return)), une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive ^(*) Parts CI-EUR, DI-EUR et CP-EUR : 20% de la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence (MSCI EMU SMID CAP (Net return)), une fois les sous-performances passées sur les cinq derniers exercices toutes compensées ^(*)
Acteurs percevant des commissions de mouvement : -Société de gestion : 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	<u>Actions</u> : selon les marchés, avec un maximum de 0,50 % TTC avec un minimum de 7,50 € HT pour les actions françaises et 50 € HT pour les actions étrangères <u>Obligations</u> : 0,03 % TTC maximum avec un minimum de 7,50 € HT <u>Instruments monétaires et dérivés</u> : Néant

* Les commissions de surperformance seront prélevées au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

- La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.
- La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
- Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le Fonds tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du Fonds. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.
- A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du Fonds dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du Fonds.
- L'indicateur de référence sera calculé dans la devise de la part, quelle que soit la devise dans laquelle la part concernée est libellée, à l'exception des parts couvertes contre le risque de change pour lesquelles l'indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du Fonds.
- La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du Fonds (la " Période de Calcul "). Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du Fonds et se termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. Pour les parts lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul.
- En cas de rachats, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.
- L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d'une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé. Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de

ODDO BHF AVENIR EURO

Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisées au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.

- Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.
- Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.
- Pour les parts CR-EUR, GC-EUR, et CN-EUR aucune commission de surperformance n'est exigible dès lors que la performance absolue de la part est négative. La performance absolue est définie comme la différence entre la valeur liquidative courante et la dernière valeur liquidative calculée à la fin de la Période de Calcul précédent (Valeur Liquidative de Référence).
- Pour les parts CI-EUR, DI-EUR et CP-EUR, les porteurs sont avertis que, sous condition de surperformance, des commissions de surperformance pourront être payées à la Société de Gestion même en cas de performance absolue négative.

Changements intervenus pendant l'exercice :

Néant.

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	394 524 872,08
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	98 600 900,88
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-197 767 548,12
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 584 454,30
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	23 861 868,32
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-37 096 580,12
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-904 580,42
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-2 891 164,72
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	280 912 222,20

ODDO BHF AVENIR EURO

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CI-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	11,260	4 687 513,41
Parts rachetées durant l'exercice	-81,983	-31 347 401,90
Solde net des souscriptions/rachats	-70,723	-26 659 888,49
PART CN-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	5 248,895	615 414,64
Parts rachetées durant l'exercice	-79 796,558	-9 199 796,55
Solde net des souscriptions/rachats	-74 547,663	-8 584 381,91
PART CP-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	3,720	8 022,31
Parts rachetées durant l'exercice	-365,988	-778 770,08
Solde net des souscriptions/rachats	-362,268	-770 747,77
PART CR-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	40 510,818	13 175 414,22
Parts rachetées durant l'exercice	-143 316,435	-46 032 775,06
Solde net des souscriptions/rachats	-102 805,617	-32 857 360,84
PART DI-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	744,169	76 975 360,46
Parts rachetées durant l'exercice	-1 037,941	-105 842 131,75
Solde net des souscriptions/rachats	-293,772	-28 866 771,29
PART GC-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	16 319,827	3 139 176,24
Parts rachetées durant l'exercice	-24 089,439	-4 566 672,78
Solde net des souscriptions/rachats	-7 769,612	-1 427 496,54

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

		En montant
PART CI-EUR		
Commissions de souscription acquises		0,00
Commissions de rachat acquises		0,00
Total des commissions acquises		0,00
PART CN-EUR		
Commissions de souscription acquises		0,00
Commissions de rachat acquises		0,00
Total des commissions acquises		0,00
PART CP-EUR		
Commissions de souscription acquises		0,00
Commissions de rachat acquises		0,00
Total des commissions acquises		0,00

		En montant
PART CR-EUR		
Commissions de souscription acquises		0,00
Commissions de rachat acquises		0,00
Total des commissions acquises		0,00
PART DI-EUR		
Commissions de souscription acquises		0,00
Commissions de rachat acquises		0,00
Total des commissions acquises		0,00
PART GC-EUR		
Commissions de souscription acquises		0,00
Commissions de rachat acquises		0,00
Total des commissions acquises		0,00

Annexes des comptes annuels

Flux sur les passifs de financement

Principales natures de passifs de financement	Part	Montant en 28/06/2024	Nouveaux passifs de financement	Remboursement de passifs de financement	Variation de valeur, yc intérêt courus	Montant en 30/06/2025
Total passifs de financement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010247783	PART CI-EUR	Capitalisable	EUR	71 357 659,32	176,945	403 275,92
FR0013274354	PART CN-EUR	Capitalisable	EUR	4 335 292,03	35 854,199	120,91
FR0011571371	PART CP-EUR	Capitalisable	EUR	979 293,53	450,000	2 176,20
FR0000990095	PART CR-EUR	Capitalisable	EUR	135 354 222,78	404 280,209	334,80
FR0013498573	PART DI-EUR	Distribuable	EUR	58 607 985,67	537,407	109 056,98
FR0011572486	PART GC-EUR	Capitalisable	EUR	10 277 768,87	51 749,252	198,60

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Allemagne +/-	Finlande +/-	Espagne +/-	Italie +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	257 356,56	103 914,48	57 381,67	27 465,72	22 976,52	13 511,96
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-Bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	257 356,56					

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	15 989,60	15 989,60	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 368,43	0,00	0,00	0,00	8 368,43
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-Bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	15 989,60	0,00	0,00	8 368,43

ODDO BHF AVENIR EURO

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - ventilation par maturité

exprimés en milliers d'EUR	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 m - 1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	15 989,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 368,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-Bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	24 358,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'EUR	GBP +/-	CHF +/-	USD +/-			
Actif						
Dépôts	0,00	0,00	0,00			
Actions et valeurs assimilées	5 812,86	0,00	0,00			
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00			
Titres de créances	0,00	0,00	0,00			
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00			
Créances	0,00	0,00	0,00			
Comptes financiers	42,83	21,05	9,00			
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00			
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00			
Dettes	0,00	0,00	0,00			
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00			
Hors-Bilan						
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00			
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00			
Futures, Options, Swap	0,00	0,00	0,00			
Autres opérations	0,00	0,00	0,00			
Total	5 855,69	21,05	9,00			

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	15 989,60	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-Bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	15 989,60	0,00	0,00

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'EUR	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes - ventilation par nature

	30/06/2025
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	138 058,02
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créateurs Divers	16 461,19
Total des créances	154 519,21
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-351 181,91
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs Divers	-605 704,16
Total des dettes	-956 886,07
Total des créances et dettes	-802 366,86

ODDO BHF AVENIR EURO

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CI-EUR	30/06/2025
Frais fixes	846 230,71
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CN-EUR	30/06/2025
Frais fixes	79 828,30
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CP-EUR	30/06/2025
Frais fixes	9 981,46
Frais fixes en % actuel	0,80
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CR-EUR	30/06/2025
Frais fixes	2 977 796,26
Frais fixes en % actuel	2,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART DI-EUR	30/06/2025
Frais fixes	821 503,48
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART GC-EUR	30/06/2025
Frais fixes	101 310,37
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

ODDO BHF AVENIR EURO

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres Empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025	
Revenus nets	2 374 364,88	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 374 364,88	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 374 364,88	

PART CI-EUR

Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	935 485,57	
Total	935 485,57	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôts totaux		
Crédits d'impôts unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu		

PART CN-EUR

Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	56 834,33	
Total	56 834,33	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôts totaux		
Crédits d'impôts unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu		

ODDO BHF AVENIR EURO

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CP-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	14 731,75	
Total	14 731,75	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôts totaux		
Crédits d'impôts unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu		

PART CR-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	458 113,45	
Total	458 113,45	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôts totaux		
Crédits d'impôts unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu		

PART DI-EUR		
Affectation :		
Distribution	774 457,23	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2,04	
Capitalisation	0,00	
Total	774 459,27	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôts totaux		
Crédits d'impôts unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	537,407	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1 441,10	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART GC-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	134 740,51	
Total	134 740,51	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôts totaux		
Crédits d'impôts unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	18 756 514,92	
Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	18 756 514,92	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	7 416 468,90	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	26 172 983,82	

PART CI-EUR

Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	4 737 450,68	
Total	4 737 450,68	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CN-EUR

Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	287 809,33	
Total	287 809,33	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

ODDO BHF AVENIR EURO

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CP-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	64 936,53	
Total	64 936,53	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CR-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	9 040 909,06	
Total	9 040 909,06	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART DI-EUR		
Affectation :		
Distribution	1 569 862,58	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	9 789 674,13	
Capitalisation	0,00	
Total	11 359 536,71	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	537,407	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2 921,18	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART GC-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	682 341,51	
Total	682 341,51	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			257 356 561,77	91,62
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			257 356 561,77	91,62
Appareils électroménagers			25 360 836,60	9,03
De'Longhi SpA	EUR	474 104	13 511 964,00	4,81
SEB SA	EUR	97 572	7 815 517,20	2,78
SEB SA Pref	EUR	50 354	4 033 355,40	1,44
Composants et équipements électriques			5 281 142,62	1,88
Relax SA	EUR	202 033	5 281 142,62	1,88
Conseils et services informatiques			9 532 887,12	3,39
Dassault Systemes SA	EUR	28 144	864 865,12	0,31
Sopra Steria Group SA	EUR	41 915	8 668 022,00	3,08
Edition			165 196,98	0,06
Springer Nature AG & Co KGaA	EUR	8 853	165 196,98	0,06
Électronique de bureau			2 341 493,28	0,83
Aixtron SE Reg	EUR	150 192	2 341 493,28	0,83
Energies alternatives			4 878 975,30	1,74
Siemens Energy AG	EUR	49 755	4 878 975,30	1,74
Engins de BTP, machines agricoles et camions			17 545 478,60	6,25
Metso Outotec Oyj	EUR	1 502 730	16 499 975,40	5,88
Palfinger AG	EUR	29 204	1 045 503,20	0,37
Equipements et instruments électroniques			4 498 903,95	1,60
Exosens SAS	EUR	111 497	4 498 903,95	1,60
Equipements pour la fabrication de semi-conducteur			10 935 517,68	3,89
ASM Intl NV Reg	EUR	6 927	3 764 131,80	1,34
BE Semiconductor Industries NV Reg	EUR	32 140	4 083 387,00	1,45
SUSS MicroTec SE	EUR	66 323	3 087 998,88	1,10
Fournitures médicales			22 873 131,25	8,14
BioMerieux SA	EUR	131 376	15 423 542,40	5,49
ConvaTec Group Plc Reg	GBP	1 726 189	5 812 858,93	2,07
Gerresheimer AG	EUR	34 184	1 636 729,92	0,58
Industrie aéronautique et défense			32 802 257,50	11,68
MTU Aero Engines AG	EUR	44 149	16 653 002,80	5,93
SAFRAN SA	EUR	58 533	16 149 254,70	5,75
Machines industrielles			40 671 240,32	14,49
Andritz AG	EUR	187 757	11 847 466,70	4,22
GEA Group AG	EUR	76 548	4 546 951,20	1,62
Krones AG	EUR	86 082	12 051 480,00	4,30
Theon Intl Plc	EUR	41 366	1 259 594,70	0,45
Waertsilae Oyj Abp	EUR	547 193	10 965 747,72	3,90
Pièces détachées et équipement automobiles			9 193 386,30	3,27
JOST Werke SE	EUR	171 199	9 193 386,30	3,27
Pneus et caoutchouc			901 886,30	0,32
Michelin SA	EUR	28 595	901 886,30	0,32
Produits de loisirs et jouets			11 477 764,80	4,09
Fluidra SA	EUR	541 404	11 477 764,80	4,09
Produits pharmaceutiques			31 053 382,00	11,05
Almirall SA	EUR	1 080 710	11 498 754,40	4,09
Ipsen	EUR	100 356	10 145 991,60	3,61
Virbac SA	EUR	29 448	9 408 636,00	3,35
Publicité			84 772,48	0,03

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Publicis Groupe SA	EUR	886	84 772,48	0,03
Restaurants			9 244 933,20	3,29
Sodexo	EUR	177 106	9 244 933,20	3,29
Semi-conducteurs			7 119 713,69	2,53
Jenoptik AG Reg	EUR	144 724	2 826 459,72	1,01
STMicroelectronics NV	EUR	165 539	4 293 253,97	1,52
Services commerciaux divers			11 393 661,80	4,06
Edenred SA	EUR	153 151	4 026 339,79	1,43
Pluxee NV	EUR	398 449	7 367 322,01	2,63
Titres de créances			15 989 600,00	5,69
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			15 989 600,00	5,69
Emetteur souverain et administration centrale publ			15 989 600,00	5,69
Deutschland 0% 24/16.07.25	EUR	16 000 000	15 989 600,00	5,69
Total			273 346 161,77	97,31

ODDO BHF AVENIR EURO

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Instruments financiers à terme - actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ODDO BHF AVENIR EURO

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Instruments financiers à terme - de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Instruments financiers à terme - autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ODDO BHF AVENIR EURO

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)				Classe de part couverte	
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)			
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)		
Total	0,00	0,00		0,00		0,00		

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)		Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-		
Futures						
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Options						
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Swaps						
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Autres instruments						
Sous total		0,00	0,00	0,00		
Total		0,00	0,00	0,00		

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	273 346 161,77
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	8 522 946,50
Autres passifs (-)	-956 886,07
Total = actif net	280 912 222,20

Le TER présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) des placements collectifs de capitaux" établie par l'Asset Management Association Switzerland AMAS le 16 mai 2008 (État au 5 août 2021).

Parts	Performance annuelle (*)	Indicateur de référence	Performance annualisée depuis 5 ans	Performance annualisée depuis création	Date de création	TER (**)	Surperformance
ODDO BHF Avenir Euro CI-EUR	-0,44%		3,53%	9,37%	30/12/1998	1,00%	0,00%
ODDO BHF Avenir Euro CN-EUR	-0,44%		3,54%	2,55%	13/12/2017	0,99%	0,00%
ODDO BHF Avenir Euro CP-EUR	-0,24%		3,74%	6,88%	28/10/2013	0,80%	0,00%
ODDO BHF Avenir Euro CR-EUR	-1,44%		2,54%	8,64%	30/12/1998	2,00%	0,00%
ODDO BHF Avenir Euro DI-EUR	-0,44%		3,51%	5,12%	07/05/2020	1,00%	0,00%
ODDO BHF Avenir Euro GC-EUR	-0,45%		3,53%	6,44%	30/06/2014	1,00%	0,00%

(*) La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future et les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

(**) Y compris bonification en dépendance de la performance.

ODDO BHF AVENIR EURO

Annexes des comptes annuels

Compte Annuel N-1

ODDO BHF AVENIR EURO

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ACTIONS DES PAYS DE LA ZONE EURO

RAPPORT ANNUEL 28/06/2024
--

ODDO BHF AVENIR EURO

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	395 546 710,30	427 801 349,72
Actions et valeurs assimilées	378 327 847,30	396 879 659,72
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	378 327 847,30	396 879 659,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	17 218 863,00	30 921 690,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	17 218 863,00	30 921 690,00
<i>Titres de créances négociables</i>	17 218 863,00	30 921 690,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	5 013 303,20	70 882,20
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 013 303,20	70 882,20
Comptes financiers	69 870,24	10 596 683,24
Liquidités	69 870,24	10 596 683,24
Total de l'actif	400 629 883,74	438 468 915,16

ODDO BHF AVENIR EURO

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Capitaux propres		
Capital	363 419 652,76	403 201 029,38
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	9 637 420,34	11 707 989,52
Report à nouveau (a)	0,00	9,75
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	19 431 180,33	20 578 053,43
Résultat de l'exercice (a, b)	2 036 618,65	-3 311 877,19
Total des capitaux propres	394 524 872,08	432 175 204,89
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	1 365 508,57	6 293 710,27
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 365 508,57	6 293 710,27
Comptes financiers	4 739 503,09	0,00
Concours bancaires courants	4 739 503,09	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	400 629 883,74	438 468 915,16

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

ODDO BHF AVENIR EURO

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

ODDO BHF AVENIR EURO

COMPTE DE RESULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	256 763,16	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 383 193,20	6 504 507,59
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	704 247,06	286 712,10
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	22 932,98	55 939,78
TOTAL (I)	8 367 136,40	6 847 159,47
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	20 245,27	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	20 245,27	0,00
Résultat sur opérations financières (I - II)	8 346 891,13	6 847 159,47
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	5 993 940,29	10 471 198,26
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	2 352 950,84	-3 624 038,79
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-316 332,19	312 161,60
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	2 036 618,65	-3 311 877,19

ODDO BHF AVENIR EURO

ANNEXE

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM,

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC n°2014-01 modifié.

La devise de la comptabilité est l'EURO.

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants.
- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg,

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :

- d'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement
- d'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de vie du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.

- Les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.
- Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (mark-to-market).

La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.

Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement.

ODDO BHF AVENIR EURO

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents, Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes :	Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.
Places de cotations asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.
Places de cotations nord et sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur, Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pension » à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter les intérêts courus de la pension.

Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique « Titres donnés en pension » ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché, La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique « Dettes représentatives des titres donnés en pension » par la contrepartie du compte de disponibilité concerné, Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : Les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion, Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calc

selon la méthode des intérêts courus.

Comptabilisation des frais de transaction Les opérations sont comptabilisées selon la méthode de frais exclus

Mécanisme de Swing Pricing :

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la Valeur Liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs qui investissent à moyen/long terme, la Société de Gestion a décidé d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au Fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le solde quotidien de souscriptions-rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde (en valeur absolue) des souscriptions-rachats est supérieur au seuil. Ce mécanisme d'ajustement de prix a pour seul objectif de protéger les porteurs de parts présents dans le Fonds en limitant l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative. Ce mécanisme ne génère pas de coûts supplémentaires pour les porteurs mais répartit les coûts de telle manière que les porteurs présents dans le Fonds n'assument pas les coûts liés aux transactions en raison des souscriptions/rachats effectués par les porteurs entrants ou sortants.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du Fonds. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la Valeur Liquidative (correspondant aux coûts de réaménagement du portefeuille) sont déterminés par la Société de Gestion. Le facteur d'ajustement est revu de manière mensuelle.

ODDO BHF AVENIR EURO

Les indicateurs de performance et de risque sont calculés sur la base d'une valeur liquidative potentiellement ajustée. Ainsi, l'application du mécanisme de Swing Pricing pourra avoir un effet sur le niveau de volatilité du Fonds et, ponctuellement, sur sa performance.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement qui ne peut en aucun cas être rendu public.

Affectation des Sommes distribuables (revenus et plus-values)

Sommes distribuables	CR-EUR, CI-EUR, CP-EUR, GC-EUR, CN-EUR Parts de capitalisation	DI EUR Parts de distribution
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la société de gestion et/ou capitalisation

Parts CR-EUR, CI-EUR, CP-EUR, GC-EUR, et CN-EUR : capitalisation

Parts DI-EUR : distribution (totale ou partielle annuellement sur décision de la Société de Gestion)

INFORMATION SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Frais facturés à au Fonds	Assiette	Taux barème Parts CR-EUR, CI-EUR, DI-EUR, CP-EUR, GC-EUR et CN-EUR	
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats, etc.)	Actif net	Part CR-EUR	2 % TTC maximum
		Part CI-EUR, DI-EUR GC-EUR et CN-EUR	1 %TTC maximum
		Part CP-EUR	0,8% TTC
Commission de surperformance	Actif net	Parts CR-EUR, GC-EUR et CN-EUR 20 % de la surperformance du Fonds par rapport à son indice de référence (MSCI EMU SMID CAP (Net Return)), une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive ^(*) Parts CI-EUR, DI-EUR et CP-EUR : 20% de la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence (MSCI EMU SMID (Net return)), une fois les sous-performances passées sur les cinq derniers exercices toutes compensées ^(*)	
Acteurs percevant des commissions de mouvement : -Société de gestion : 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	<u>Actions</u> : selon les marchés, avec un maximum de 0,50 % TTC avec un minimum de 7,50 € HT pour les actions françaises et 50 € HT pour les actions étrangères <u>Obligations</u> : 0,03 % TTC maximum avec un minimum de 7,50 € HT <u>Instruments monétaires et dérivés</u> : Néant	

* Les commissions de surperformance seront prélevées au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

- La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.
- La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
- Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le Fonds tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du Fonds. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.

ODDO BHF AVENIR EURO

• A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du Fonds dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du Fonds.

• L'indicateur de référence sera calculé dans la devise de la part, quelle que soit la devise dans laquelle la part concernée est libellée, à l'exception des parts couvertes contre le risque de change pour lesquelles l'indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du Fonds.

• La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du Fonds (la " Période de Calcul "). Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du Fonds et se termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. Pour les parts lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul. • En cas de rachats, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.

• L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d'une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé. Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisées au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.

• Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.

• Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.

• Pour les parts CR-EUR, GC-EUR, et CN-EUR aucune commission de surperformance n'est exigible dès lors que la performance absolue de la part est négative. La performance absolue est définie comme la différence entre la valeur liquidative courante et la dernière valeur liquidative calculée à la fin de la Période de Calcul précédent (Valeur Liquidative de Référence).

• Pour les parts CI-EUR, DI-EUR et CP-EUR, les porteurs sont avertis que, sous condition de surperformance, des commissions de surperformance pourront être payées à la Société de Gestion même en cas de performance absolue négative.

ODDO BHF AVENIR EURO

Exemple de fonctionnement des commissions de surperformance appliquée aux parts CI-EUR, DI-EUR et CP-EUR :

Année	Valeur liquidative OPC (base 100 au début de l'année 1)	Performance annuelle OPC	Performance annuelle du Benchmark	Performance relative annuelle	Sous performance à compenser sur l'année suivante	Paiement d'une commission de surperformance	Commentaire
1	105,00	5,0%	-1,0%	6,0%	0,0%	OUI	Surperformance annuelle
2	91,30	-13,1%	-5,1%	-8,0%	-8,0%	NON	Sous-performance annuelle
3	94,09	3,1%	1,1%	2,0%	-6,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 3
4	89,09	-5,3%	-6,3%	1,0%	-5,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 4
5	100,88	13,2%	11,2%	2,0%	-3,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 5
6	102,91	2,0%	1,0%	1,0%	0,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 6. Cependant la sous-performance résiduelle (-2%) est effacée pour l'année 7 (terme de la période des 5 ans)
7	99,83	-3,0%	-1,0%	-2,0%	-2,0%	NON	Sous-performance annuelle
8	96,83	-3,0%	-8,0%	5,0%	0,0%	OUI	La sous-performance de l'année 7 est totalement compensée en année 8

Exemple de fonctionnement des commissions de surperformance appliquée aux parts CR-EUR, GC-EUR, et CN-EUR

Année	Valeur liquidative OPC (base 100 au début de l'année 1)	Performance annuelle OPC	Performance annuelle du Benchmark	Performance relative annuelle	Sous performance à compenser sur l'année suivante	Paiement d'une commission de surperformance	Commentaire
1	105,00	5,0%	-1,0%	6,0%	0,0%	OUI	Surperformance annuelle ET performance absolue positive sur l'année
2	91,30	-13,1%	-5,1%	-8,0%	-8,0%	NON	Sous-performance annuelle
3	94,09	3,1%	1,1%	2,0%	-6,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 3
4	89,09	-5,3%	-6,3%	1,0%	-5,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 4
5	100,88	13,2%	11,2%	2,0%	-3,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 5
6	102,91	2,0%	1,0%	1,0%	0,0%	NON	La sous-performance de l'année 2 n'est que partiellement compensée en fin d'année 6. Cependant la sous-performance résiduelle (-2%) est effacée pour l'année 7 (terme de la période des 5 ans)
7	99,83	-3,0%	-1,0%	-2,0%	-2,0%	NON	Sous-performance annuelle
8	96,83	-3,0%	-8,0%	5,0%	0,0%	OUI	La sous-performance de l'année 7 est totalement compensée en année 8 mais la performance absolue annuelle est négative : pas de paiement de commission de surperformance

Changements intervenus pendant l'exercice :

Néant.

ODDO BHF AVENIR EURO

1. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Actif net en début d'exercice	432 175 204,89	422 330 561,17
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	63 031 714,63	43 951 807,28
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-118 166 478,92	-89 570 151,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	36 240 031,65	33 168 587,42
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 356 253,98	-10 483 772,55
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-1 520 973,84	-1 545 578,31
Différences de change	-3 988,64	4 789,15
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 314 259,75	42 312 012,52
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	79 572 219,66	80 886 479,41
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	80 886 479,41	38 574 466,89
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-4 913 074,80	-3 654 939,34
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-714 072,23
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 352 950,84	-3 624 038,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	394 524 872,08	432 175 204,89

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

ODDO BHF AVENIR EURO

2. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
Obligations et valeurs assimilées			
Total Obligations et valeurs assimilées		0,00	0,00
Titres de créances			
Titres de créances négociés sur marché regl. ou ass		17 218 863,00	4,36
Total Titres de créances		17 218 863,00	4,36
Total Actif		17 218 863,00	4,36
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Total Opérations de cession sur instruments financiers		0,00	0,00
Total Passif		0,00	0,00
Hors-bilan			
Opérations de couverture			
Total Opérations de couverture		0,00	0,00
Autres opérations			
Total Autres opérations		0,00	0,00
Total Hors-bilan		0,00	0,00

2.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances	17 218 863,00	4,36						
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							69 870,24	0,02
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers							4 739 503,09	1,20
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

ODDO BHF AVENIR EURO

2.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances	17 218 863,00	4,36								
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	69 870,24	0,02								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 739 503,09	1,20								
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

2.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1 USD	% USD	Devise 2 CHF	% CHF	Devise 3 GBP	% GBP	Devises Autres	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	22 015 153,72	5,58						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	1 119 751,65	0,28						
Comptes financiers	33 318,77	0,01	20 423,41	0,01	13 311,51	0,00		
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes	321 197,28	0,08						
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

ODDO BHF AVENIR EURO

2.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
Total des créances	Autres créances Coupons et dividendes	4 978 707,30 34 595,90 5 013 303,20
Total des dettes	Autres dettes Charges externes prov	793 706,71 571 801,86 1 365 508,57
Total dettes et créances		3 647 794,63

ODDO BHF AVENIR EURO

2.6. CAPITAUX PROPRES

2.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
PART CR-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	116 253,35	39 355 943,38
Titres rachetés durant l'exercice	-138 252,34	-45 985 469,25
Solde net des Souscriptions / Rachats	-21 998,99	-6 629 525,87

	En parts	En montant
PART CI-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	39,599	15 939 216,44
Titres rachetés durant l'exercice	-29,886	-11 617 232,20
Solde net des Souscriptions / Rachats	9,713	4 321 984,24

	En parts	En montant
PART CP-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	0,00	0,00
Titres rachetés durant l'exercice	-1 592,73	-3 487 657,76
Solde net des Souscriptions / Rachats	-1 592,73	-3 487 657,76

	En parts	En montant
PART GC-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	13 520,849	2 591 733,17
Titres rachetés durant l'exercice	-24 961,004	-4 739 184,69
Solde net des Souscriptions / Rachats	-11 440,155	-2 147 451,52

	En parts	En montant
PART CN-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	45 537,253	5 144 821,64
Titres rachetés durant l'exercice	-186 956,239	-22 337 019,81
Solde net des Souscriptions / Rachats	-141 418,986	-17 192 198,17

	En parts	En montant
PART DI-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	0,000	0,00
Titres rachetés durant l'exercice	-261,113	-29 999 914,91
Solde net des Souscriptions / Rachats	-261,113	-29 999 914,91

ODDO BHF AVENIR EURO

2.6.2.Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
PART CR-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	10 376,91
Montant des commissions de souscription perçues	10 376,91
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	10 376,91
Montant des commissions de souscription rétrocédées	10 376,91
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
PART CI-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
PART CP-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

ODDO BHF AVENIR EURO

	En montant
PART GC-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	7,97
Montant des commissions de souscription perçues	7,97
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	7,97
Montant des commissions de souscription rétrocédées	7,97
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART CN-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART DI-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

ODDO BHF AVENIR EURO

2.6.3. Frais de gestion

		28/06/2024
PART CR-EUR		
Pourcentage de frais de gestion fixes		2,00
Frais de fonctionnement et de gestion		3 367 088,80
Commission de surperformance		26 470,99
Rétrocessions des frais de gestion		0,00
PART CI-EUR		28/06/2024
Pourcentage de frais de gestion fixes		1,00
Frais de fonctionnement et de gestion		926 851,61
Commission de surperformance		2 153,69
Rétrocessions des frais de gestion		0,00
PART CP-EUR		28/06/2024
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,80
Frais de fonctionnement et de gestion		32 299,10
Commission de surperformance		368,58
Rétrocessions des frais de gestion		0,00
PART GC-EUR		28/06/2024
Pourcentage de frais de gestion fixes		1,00
Frais de fonctionnement et de gestion		123 413,76
Commission de surperformance		5 023,38
Rétrocessions des frais de gestion		0,00
PART CN-EUR		28/06/2024
Pourcentage de frais de gestion fixes		1,00
Frais de fonctionnement et de gestion		232 742,85
Commission de surperformance		60 790,72
Rétrocessions des frais de gestion		0,00
PART DI-EUR		28/06/2024
Pourcentage de frais de gestion fixes		1,00
Frais de fonctionnement et de gestion		1 216 736,82
Commission de surperformance		0,01
Rétrocessions des frais de gestion		0,00

ODDO BHF AVENIR EURO

2.7. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

2.7.1. GARANTIES RECUES PAR L'OPCVM :

Néant

2.7.2. AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ET/OU DONNÉS :

Néant

2.8. AUTRES INFORMATIONS

2.8.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

2.8.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

2.8.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	28/06/2024
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	0,00

ODDO BHF AVENIR EURO

2.9. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice				
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes				0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	9,75
Résultat	2 036 626,08	-3 311 877,19
Total	2 036 626,08	-3 311 867,44

	28/06/2024	30/06/2023
PART CR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-55 255,43	-2 102 205,42
Total	-55 255,43	-2 102 205,42
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

ODDO BHF AVENIR EURO

	28/06/2024	30/06/2023
PART CI-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	932 886,61	-420 706,10
Total	932 886,61	-420 706,10
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		
PART CP-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	20 332,11	-14 180,97
Total	20 332,11	-14 180,97
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		
PART GC-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	110 949,21	-60 634,18
Total	110 949,21	-60 634,18
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

ODDO BHF AVENIR EURO

	28/06/2024	30/06/2023
PART CN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	123 121,92	-122 266,43
Total	123 121,92	-122 266,43
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/06/2024	30/06/2023
PART DI-EUR		
Affectation		
Distribution	904 580,42	0,00
Report à nouveau de l'exercice	3,81	0,00
Capitalisation	0,00	-591 874,34
Total	904 584,23	-591 874,34
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	831,179	
Distribution unitaire	1 088,31	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	9 637 420,34	11 707 989,52
Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 431 180,33	20 578 053,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	29 068 600,67	32 286 042,95

ODDO BHF AVENIR EURO

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART CR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 466 724,94	8 151 349,92
Total	8 466 724,94	8 151 349,92
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART CI-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 914 852,95	4 318 115,57
Total	4 914 852,95	4 318 115,57
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART CP-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	86 739,96	234 415,99
Total	86 739,96	234 415,99
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

ODDO BHF AVENIR EURO

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART GC-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	581 660,57	634 074,76
Total	581 660,57	634 074,76
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART CN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	656 797,14	1 370 017,81
Total	656 797,14	1 370 017,81
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART DI-EUR		
Affectation		
Distribution	2 891 164,72	4 913 074,80
Plus et moins-values nettes non distribuées	11 470 660,39	12 664 994,10
Capitalisation	0,00	0,00
Total	14 361 825,11	17 578 068,90
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	831,179	1 092,292
Distribution unitaire	3 478,39	4 497,95

ODDO BHF AVENIR EURO

2.10. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

PART CR-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	172 252 750.34	171 249 048.62	171 531 588,91	378 343 122,16	303 642 712.40
Nombre de titres	507 085,826	529 084.816	608 572,616	998 121,805	1 028 131.791
Valeur liquidative unitaire	339,69	323.67	281,85	379,05	295,33
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-0.10	-3.97	-1.68	-0.56	-4.35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	16.69	15.40	34.32	17.10	3.19
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

PART CI-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	100 324 807,52	90 946 263.69	86 588 745,25	163 144 113,11	209 080 541.23
Nombre de titres	247,668	237.955	262.256	616.539	616.539
Valeur liquidative unitaire	405 077,79	382 199.42	330 168,78	439 612,38	339 119.73
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	3 766.68	-1 768.00	2 189,36	3 181.97	-2 713.10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	19 844.52	18 146.77	39 916,42	19 723,34	3 639.02
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

PART CP-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	1 771 996,89	4 939 224.89	6 333 412,82	36 020 699,57	30 147 395.28
Nombre de titres	812,268	2 404.998	3 576,763	15 308,965	16 642.624
Valeur liquidative unitaire	2 181,54	2 053.73	1 770,71	2 352,91	1 811.45
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	25.03	-5.89	16,20	21,09	-13.09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	106.78	97.47	213,76	105,44	19.41
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

La VL a été divisée par 100 en date du 23/06/2017

ODDO BHF AVENIR EURO

PART GC-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	11 873 637,00	13 355 760.11	10 179 023,35	13 064 303,49	10 758 237.70
Nombre de titres	59 518,864	70 959.019	62 610,252	60 352,119	64 426.607
Valeur liquidative unitaire	199,49	188.21	162,57	216,46	166,98
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	1.86	-0.85	1,07	1,56	-0.96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9.77	8.93	19.65	9.71	1.78
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

PART CN-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	13 408 020,70	28 857 924.39	38 472 519,11	91 742 179,42	27 428 124.98
Nombre de titres	110 401,862	251 820.848	388 812,458	696 362,507	269 875.124
Valeur liquidative unitaire	121,44	114.59	98,94	131,74	101.63
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	1.11	-0.48	0.65	0.95	-0.84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5.94	5.44	11.96	5.91	1.09
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

(**) Date de création : 13/12/2017

PART DI-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020 (**)
Actif net	94 893 659,63	122 826 983.19	109 225 271,73	167 275 971,68	22 530 880.14
Nombre de titres	831,179	1 092.292	1 077,292	1 188,292	207.01
Valeur liquidative unitaire	114 167,53	112 448.85	101 388,73	140 770,08	108 839.57
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-541.86	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-442,97
Distribution unitaire sur résultat	1 088.31	-	662.84	856.50	128,18
Distribution unitaire sur +/- values nettes	3 478,39	4 497.95	3 392.71	4 774,30	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

(**) Date de création : 07/05/2020

ODDO BHF AVENIR EURO

2.11. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TKH Group NV Certif	EUR	121 928	4 964 908,16	1,26
Sopra Steria Group SA	EUR	52 415	9 492 356,50	2,41
Virbac SA	EUR	22 275	7 272 787,50	1,84
Palfinger AG	EUR	62 204	1 380 928,80	0,35
SAFRAN SA	EUR	115 392	22 778 380,80	5,77
Krones AG	EUR	100 888	11 824 073,60	3,00
Carl Zeiss Meditec AG	EUR	20 786	1 364 600,90	0,35
Andritz AG	EUR	351 003	20 305 523,55	5,15
De'Longhi SpA	EUR	692 823	20 230 431,60	5,13
MTU Aero Engines AG	EUR	61 757	14 747 571,60	3,74
Ipsen	EUR	113 579	13 004 795,50	3,30
SEB SA Pref	EUR	50 354	4 813 842,40	1,22
PVA TePla AG	EUR	124 000	1 886 040,00	0,48
Metso Outotec Oyj	EUR	2 315 323	22 884 652,53	5,80
Gerresheimer AG	EUR	42 407	4 253 422,10	1,08
Almirall SA	EUR	1 220 661	11 474 213,40	2,91
Fluidra SA	EUR	618 004	12 044 897,96	3,05
Aixtron SE Reg	EUR	195 674	3 587 682,79	0,91
Icon Plc	USD	75 259	22 015 153,72	5,58
Edenred SA	EUR	153 151	6 035 680,91	1,53
SUESS MicroTec SE	EUR	151 585	9 322 477,50	2,36
Kion Group AG	EUR	182 267	7 124 817,03	1,81
Valmet Oyj	EUR	447 576	11 945 803,44	3,03
Gaztransport et technigaz SA	EUR	31 398	3 827 416,20	0,97
Rexel SA	EUR	412 351	9 962 400,16	2,53
Soitec	EUR	15 810	1 647 402,00	0,42
JOST Werke SE	EUR	205 714	8 845 702,00	2,24
BioMerieux SA	EUR	233 451	20 718 776,25	5,25
BE Semiconductor Industries NV Reg	EUR	32 140	5 018 661,00	1,27
Jenoptik AG Reg	EUR	315 688	8 529 889,76	2,16
Dassault Systemes SA	EUR	24 866	877 769,80	0,22
Michelin SA	EUR	49 595	1 790 875,45	0,45
Pluxee NV	EUR	367 290	9 621 161,55	2,44
STMicroelectronics NV	EUR	451 232	16 634 667,68	4,22
GEA Group AG	EUR	76 548	2 977 717,20	0,75
SEB SA	EUR	114 134	10 911 210,40	2,77
Sodexo	EUR	210 093	17 647 812,00	4,47
ASM Intl NV Reg	EUR	17 042	12 130 495,60	3,07
Aalberts NV	EUR	19 888	754 152,96	0,19
Alten	EUR	16 358	1 676 695,00	0,42
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl. ou ass. (sauf Warrant et Bons de sous)			378 327 847,30	95,90
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl.			378 327 847,30	95,90
TOTAL Actions & Valeurs assimilées			378 327 847,30	95,90
Deutschland 0% 23/21.08.24	EUR	17 300 000	17 218 863,00	4,36
TOTAL Titres de créances négociables			17 218 863,00	4,36
TOTAL Titres de créances négociées sur marché régl. ou ass			17 218 863,00	4,36

ODDO BHF AVENIR EURO

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Titres de créances			17 218 863,00	4,36
Cpon.a.rec	USD	37 072,97	34 595,90	0,01
TOTAL Coupons et dividendes			34 595,90	0,01
CdtDiv S/R EUR	EUR	-472 509,43	-472 509,43	-0,12
CdtDiv Autres USD	USD	-344 195	-321 197,28	-0,08
DebDiv Titres EUR	EUR	3 551 732,42	3 551 732,42	0,88
DebDiv Titres USD	USD	1 162 852,9	1 085 155,75	0,28
DebDiv S/R EUR	EUR	20 593,32	20 593,32	0,01
DebDiv Autres EUR	EUR	321 225,81	321 225,81	0,08
TOTAL Autres dettes et créances			4 185 000,59	1,05
TOTAL Dettes et créances			4 219 596,49	1,06
OddoCie Par- CHF	CHF	19 665,42	20 423,41	0,01
OddoCie Par-EUR	EUR	-4 739 503,09	-4 739 503,09	-1,20
OddoCie Par- GBP	GBP	11 283,96	13 311,51	0,00
OddoCie Par- USD	USD	35 704,39	33 318,77	0,01
OddoCie Par- EUR	EUR	2 816,55	2 816,55	0,00
TOTAL Avoirs			-4 669 632,85	-1,18
TOTAL Disponibilités			-4 669 632,85	-1,18
Cion de gestion	EUR	-476 994,5	-476 994,50	-0,12
Cion performance	EUR	-94 807,36	-94 807,36	-0,02
TOTAL Frais			-571 801,86	-0,14
TOTAL TRESORERIE			-1 021 838,22	-0,26
TOTAL ACTIF NET			394 524 872,08	100,00

Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V

1- Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2024	16 536 314	10 618 457	219

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2024 payées en 2025 et années suivantes

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2024 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2024 (fixes et variable*)	3 557 026	6	14 349 128	49

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2024 payées en 2025 et années suivantes

2- Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3- Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 200.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 200.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 200.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 200.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

Pour les rémunérations variables les plus significatives, un second seuil est fixé à 1.000.000 €. Les rémunérations variables allouées au titre d'une année qui dépasseraient ce seuil, seraient alors versées, pour la part dépassant ce seuil, selon les modalités suivantes : 40% en espèces immédiatement, 60 % en espèces dans le cadre d'un paiement différé dans les conditions définies ci-dessus. Il convient de noter que ces rémunérations auront, pour leur partie inférieure à 1.000.000 € donné lieu à l'application des règles de versement dépassant le seuil de 200.000 € précisées ci-dessus. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées applicables à l'ensemble des personnes concernées de la société de gestion, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4- Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2024 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération a fait l'objet d'une modification du seuil de déclenchement de la partie différée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

ODDO BHF AVENIR EURO

Annexe SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit :
ODDO BHF Avenir Euro

Identifiant d'entité juridique :
969500AL9FWP6H6AN295

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

  Oui

  Non

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A
 - dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A
- Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 79,20 % d'investissements durables
 - ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et les données ESG externes venant de fournisseurs de données.
- Application de la politique de vote du Gérant si le Fonds satisfait aux exigences de cette dernière.
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important dans le cadre des investissements considérés comme durables.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour quatre PAI (4, 7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

	30/06/2025	
	Fonds	Couverture
Notation MSCI ESG*	AA	99.5
Score ESG	7.2	99.5
Notation moyenne E	5.3	99.5
Notation moyenne S	5.3	99.5
Notation moyenne G	6.5	99.5
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	17.1	100.0
Investissements durables (%)	79.2	96.8
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	5.0	22.3
Exposition fossile (%)**	0.0	99.4
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	25.8	99.4

* CCC est la notation avec le risque le plus élevé et AAA est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● *…et par rapport aux périodes précédentes ?*

	30/06/2024	
	Fonds	Couverture
Notation MSCI ESG*	AA	100.0
Score ESG	7.3	100.0
Notation moyenne E	5.6	100.0
Notation moyenne S	5.4	100.0
Notation moyenne G	6.6	100.0
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	19.4	100.0
Investissements durables (%)	31.6	100.0
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A
Exposition fossile (%)**	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	26.2	26.1

* CCC est la notation avec le risque le plus élevé et AAA est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-il contribué ?*

Les investissements durables poursuivaient l'objectif environnemental suivant :

La contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

Le Fonds détenait 79,2 % d'investissements durables qui sont catégorisés comme autres placements environnementaux. En outre, le fonds détenait 5,0 % de ses actifs nets alignés à la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice.

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable dès lors qu'il s'engage à détenir au moins 10,0 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie.

Les investissements sont durables dans la mesure où ils ont participé au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : les énergies bas-carbone, l'efficacité énergétique, l'immobilier vert, l'usage durable de l'eau, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'agriculture durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou en matière de gouvernance ne sont pas considérées comme durables
2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.
3. Les entreprises exposées aux armes controversées et/ou contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations unies ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-trade).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

Nous prenons en compte tous les PAI pour autant que nous disposions de données suffisantes à leur sujet. La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour quatre PAI (4, 7, 10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur les listes d'exclusions (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, du dialogue, du vote, et de l'engagement. Elles peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Bien que le fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durables, il a atteint 79,2 % d'investissement durables, tandis que la proposition minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était de 10,0 %.

Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour quatre PAI (Exposition aux combustibles fossiles, Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/07/2024 - 30/06/2025

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Metso Outotec Oyj	Industrie	5,8 %	Finlande
Biomerieux	Santé	5,7 %	France
Safran Sa	Industrie	5,6 %	France
Mtu Aero Engines Ag	Industrie	5,5 %	Allemagne
De'Longhi Spa	Consommation Discrétionnaire	5,3 %	Italie
Sodexo Sa	Consommation Discrétionnaire	4,6 %	France
Seb Sa	Consommation Discrétionnaire	4,4 %	France
Fluidra Sa	Industrie	4,2 %	Espagne
Andritz Ag	Industrie	4,1 %	Autriche
Ipsen	Santé	3,7 %	France

* 30/06/2025, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0% pour une couverture de 99,4%.

** Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (fréquence retenue : 3 mois glissants).



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-après.

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

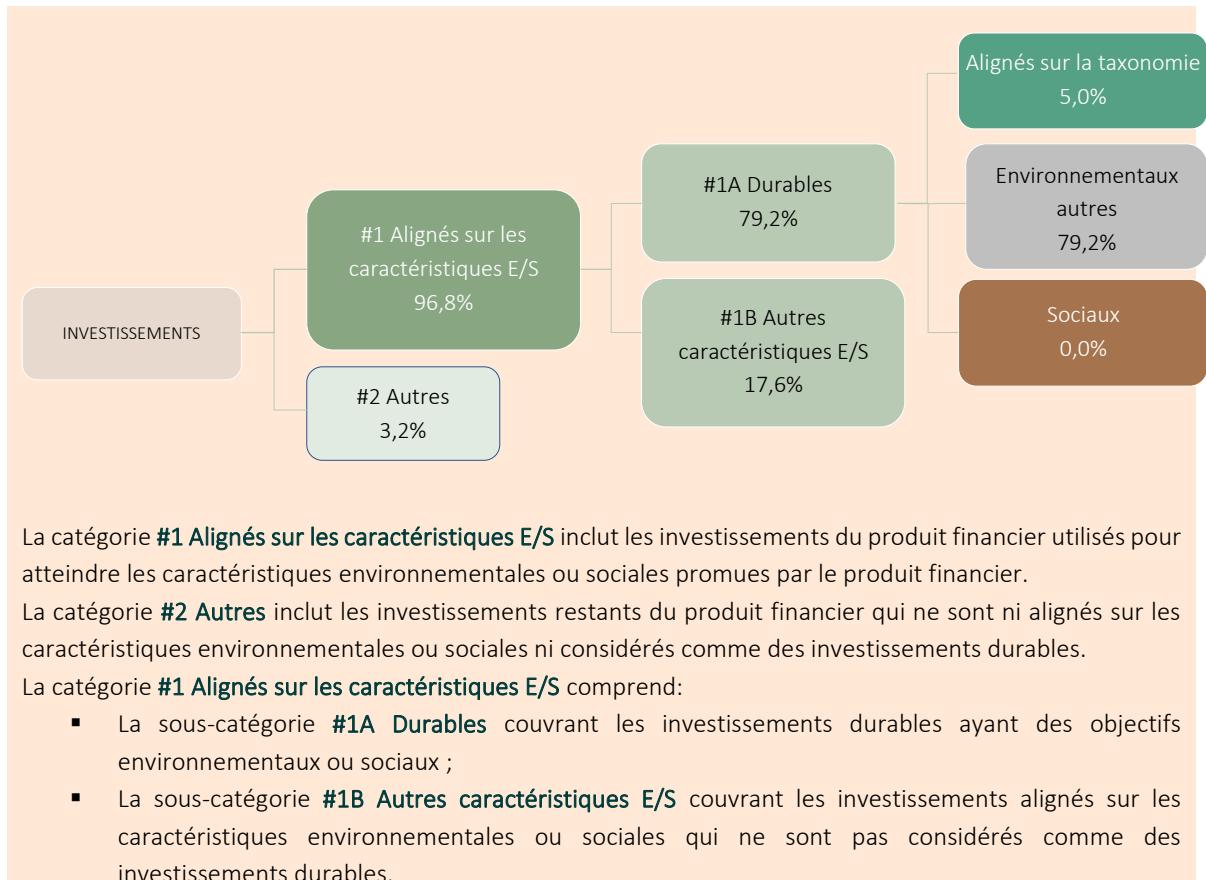
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- des dépenses d'investissement

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Les Autres investissements incluent 2,7 % de cash et 0,0 % de produits dérivés et 0,5 % d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Alignés sur la taxinomie : données publiées.

Comparaisons historiques de l'allocation d'actifs (Article 8)	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98,1%	100,0%	96,8%
#2 Autres	1,9%	0,0%	3,2%
#1A Durables	31,2%	31,6%	79,2%
#1B Autres caractéristiques E/S	66,9%	68,4%	17,6%
Alignés sur la taxinomie	N/A	N/A	5,0%
Environnementaux autres	31,2%	31,6%	79,2%
Sociaux	0,0%	0,0%	0,0%

● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Secteurs*	% d'actifs au 30/06/2025
Industrie	43,4 %
Santé	19,2 %
Consommation Discrétionnaire	12,6 %
Technologies de l'Information	12,3 %
Finance	4,1 %
Services de communication	0,1 %
Liquidités	8,4 %

*Au 30/06/2025, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0 % pour une couverture de 99,4%.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 5,0 % à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 5,0 % si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

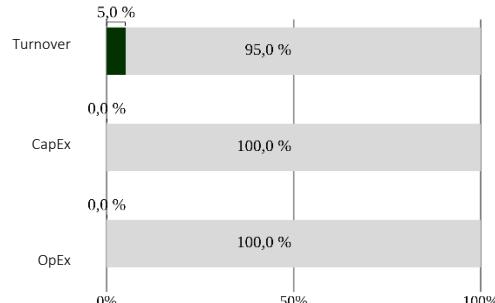
Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour le **gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?*

- Oui Dans le gaz fossile Dans le nucléaire
 Non

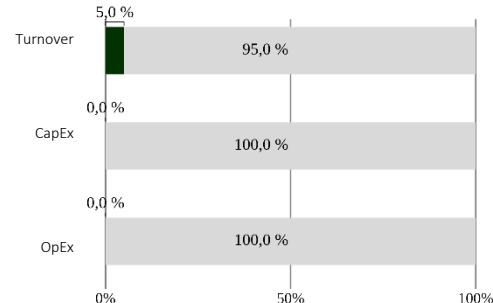
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie
Obligations souveraines incluses*



- Investissement aligné sur la taxonomie (gaz fossile)
- Investissement aligné sur la taxonomie (nucléaire)
- Investissement aligné sur la taxonomie
- Autres investissements

2. Alignement des investissements sur la taxinomie
Obligations souveraines exclues*



- Investissement aligné sur la taxonomie (gaz fossile)
- Investissement aligné sur la taxonomie (nucléaire)
- Investissement aligné sur la taxonomie
- Autres investissements

Ce graphique représente 100% du total des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

● *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

Le fonds n'avait pas de pourcentage minimum d'alignement à la Taxonomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de : 79,2 %



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus en "#2-Autre" sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

- 1.Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
- 2.Dialogue avec les entreprises.
- 3.Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
- 4.Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
- 5.Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-après.

Les indices de référence
sont des indices
permettant de mesurer
si le produit financier
atteint l'objectif
d'investissement
durable.

● *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*

Le fonds suit le benchmark MSCI EMU SMID Cap (NR).

Il s'agit d'indices de marché élargis dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

	30/06/2025			
	Fonds	Couverture	Indice	Couverture
Notation MSCI ESG	AA	99.5	AA	99.7
Score ESG	7.2	99.5	7.3	99.7
Notation moyenne E	5.3	99.5	6.7	99.7
Notation moyenne S	5.3	99.5	5.0	99.7
Notation moyenne G	6.5	99.5	6.6	99.7
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	17.1	100.0	160.3	100.0
Investissements durables (%)	79.2	96.8	79.8	99.7
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	5.0	22.3	9.2	39.3
Exposition fossile (%)	0.0	99.4	6.6	99.6
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)	25.8	99.4	36.8	99.6